

Composition des Commissions Pédagogiques

Année universitaire 2024-2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du 26 juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées le Directeur de l'U.F.R. de Médecine.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques

Les demandes de validation des acquis pédagogiques pour les étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle des études en sciences médicales sont examinées par une commission composée des personnes désignées ci-après :

Président :	Denis ANGOULVANT
Membres :	David BAKHOS Philippe GATAULT Marie-Frédérique LARTIGUE
Suppléants :	Aymeric AMELOT Alexandra AUDEMARD-VERGER Hélène BLASCO Agnès CAILLE Thomas GARGOT Nicolas VALLET

Article 2.

Le présent arrêté abroge l'arrêté référencé SEF-PF/024-026 en date du 2 septembre 2024.

Article 3.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 4.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 7 janvier 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation
La Vice-présidente chargée de la formation

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, which overlaps with a circular official stamp on the right. The stamp features the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Stéphanie CARREZ